

infos **PLÉMET** **LA FERRIÈRE**

Bulletin municipal Sept / Oct / Nov / Déc 2022

2023



Chantal NÉVO, maire de Plémet
Didier PIGNARD, maire délégué
et l'ensemble du Conseil Municipal

*Vous adressent leurs meilleurs
vœux de bonheur et de santé pour
2023*

mairie de Plémet - 3 rue des étangs - 22210 Plémet - 02.96.25.61.10 - accueil@plemet.fr



Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 3 à 8

- Vie Locale
- Travaux
- Nos Ecoles et Collèges

Conseil Municipal P. 9 à 14

- Séance du lundi 11 juillet 2022
- Séance du jeudi 6 octobre 2022
- Séance du mercredi 16 novembre 2022

En bref P. 15 à 16

- Carte d'identité / Passeport
- EHOP - Covoiturons-nous
- Ordures Ménagères
- Mobi Bretagne Centre
- Rejoindre l'Ecole des Mousses

Vie Associative P. 17 à 21

- Groupement des Jeunes du Lié
- Association Sportive La Ferrière
- Toujours belle la vie
- Les Ateliers Loisirs et Créations
- Outil en Main
- Chorale Vocalizon
- La Truite du Ridor
- Concert Jazz
- L'Espoir Plémétais
- La Ferrière Activ'
- Les Amis de Karlsruhe
- Comité de Saint-Jacques

Instant détente P. 22 à 22

- Calendrier des fêtes
- Sudoku
- A vos casseroles
- Suite : Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501-1800)

État civil - Mémento P. 24

Permanences

- Etat-civil
- Permanences
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Coordonnées mairie
- Service Enfance
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

— Ours —

Dépôt légal :
1400 2021

Tirage :
1 200 ex.

Rédaction et publication
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :
Chantal Nevo

Impression :
Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables
au téléphone au **02.96.25.61.10**
ou par mail : accueil@plemet.fr

EDITO

Alors que la crise sanitaire n'a pas encore touché à sa fin, s'ajoutent celles de la hausse des énergies et des grèves paralysantes. La ruralité paye encore plus cher la dépendance à la voiture, sans laquelle la vie dans nos campagnes est impossible. Les politiques ont beau en décourager l'usage, les publicitaires tentent d'améliorer son image, et la voiture reste au cœur de la vie des français. Instrument de liberté pour certains, la plupart de nous ne peuvent pas s'en passer pour aller travailler. La solidarité devient de plus en plus importante et je sais que les réseaux sociaux jouent un rôle important et l'entraide des habitants est prépondérante.

L'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la Covid 19. Cette année j'en appelle à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Il en va de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Plus de la moitié de nos dépenses d'électricité et de gaz correspondent à des bâtiments communaux. Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis quelques années entamé la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi des leds.

Cette année, notre ville s'est habillée de ses illuminations de Noël mais en quantité restreinte. Le centre, les rues des écoles uniquement et le bourg de La Ferrière ont été décorés. Nos agents des services techniques ont installé de jolies décorations devant le musée Artcolle, et sur la place Leclerc mais nous déplorons déjà le vol des ours en peluche qui faisaient la joie des enfants... Je remercie les personnes qui ont prêté de nouvelles peluches.

Nous avons fait appel aux commerçants pour la décoration de leur vitrine, et des

paniers garnis sont exposées dans la vitrine de M. BLOT pour en estimer la valeur, chacun peut remplir des bulletins de participation, les lots seront remis le 6 janvier lors des vœux de la municipalité.

Comme vous l'avez tous constaté et subi, les travaux de mise en conformité de nos réseaux avancent malgré tout dans la rue de la Liberté et la rue de Bodiffé et seront finis fin janvier. Il nous reste encore la rue du 6 août, le haut de la rue de la gare et la place Leclerc à faire. Ces travaux, si les délais se confirment, devraient commencer en mars ou avril prochains. Je tiens à tous vous remercier et en particulier nos commerçants pour leur grande patience.

Comme chaque année à pareille époque, nous voici parvenus à une période « charnière » : celle qui marque la fin d'un cycle avant de prendre un nouveau départ. Ainsi, on se retourne sur les mois écoulés en s'étonnant qu'ils soient passés si vite, on retient les bons moments en essayant de ne pas s'appesantir sur les mauvais, et surtout on regarde vers l'avenir. Cette année encore à naître, on tente d'en deviner les contours, d'en percer les secrets. On la voudrait épanouissante, dynamique et constructive. On ne peut s'empêcher d'espérer qu'elle tiendra ses promesses de joie, de réussite, de satisfactions de toutes sortes...

L'équipe municipale et moi-même espèrent que vous avez passé un bon Noël en attendant de pouvoir vous offrir nos vœux pour 2023.

Enfin, après 2 années blanches, nous terminons cet éditto pour vous informer que les prochains vœux du Maire se dérouleront le vendredi 06 janvier à la salle des fêtes de Plémet en soirée, et le dimanche 08 janvier à la salle des fêtes de La Ferrière. C'est l'occasion pour tous les habitants de venir échanger avec l'équipe municipale autour d'un verre de l'amitié.

Prenez soin de vous.

Chantal NEVO, Maire

L'actualité de la commune sur votre smartphone

Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc. L'application « zéro contraintes » : gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application).

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple Store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210.



Ça s'est passé sur Plémet et la Ferrière

Vie Locale

Décès de notre doyenne centenaire Yvonne PRESSE - Née RADENAC

Yvonne PRESSE, née RADENAC, est née le 23 avril 1922 au village de Bosny à Saint Gilles du Mené.

Quatrième d'une fratrie de 5 enfants, elle passe son enfance à la ferme familiale.

A l'âge de 14 ans elle part travailler à l'hôtel restaurant à Collinée où elle y restera une dizaine d'années avant de prendre la direction de Saint Brieuc puis Paris.

Elle se marie avec Eugène le 19 septembre 1948. Ils partent travailler en maison bourgeoise à Cambrai (dans le Nord) où ils y resteront 3 ans.

A leur retour dans « les Côtes du Nord » ils posent leurs valises au château de Beaubois sur la commune de Bourseul.

C'est en 1956 que la famille s'installe définitivement à

Plémet pour y travailler et construire leur maison.

Après 46 années de travail dans différents domaines, elle prend une retraite bien méritée en 1982 où elle va pouvoir profiter de son jardin, de ses fleurs ainsi que de ses petits-enfants.

De leur union naissent trois enfants (Claudine, Véronique, Jean-Pierre), puis 6 petits enfants (Corinne, Maxime, Vincent, Damien, Estelle, Aurélie), et 12 arrière-petits-enfants (Alexis, Tom, Marie, Clarisse, Eden, Louisa, Tess, Lucas, Evan, Noah, Nolan, Elyo) viennent agrandir la famille.

Yvonne s'est éteinte le 31 octobre dernier.



Tournage de la meilleure boulangerie



L'émission "la meilleure boulangerie de France", organisée par la société Endemol, a fait l'objet d'un tournage dans l'une de



nos boulangeries. La retransmission de l'émission aura lieu courant janvier.

Repas du CCAS

Ces temps chaleureux ont été l'occasion d'honorer les doyennes et doyens de ces rassemblements annuels.

Plémet : une pensée pour les doyens de la commune, Désiré



Guillard et Simone Vittori, 100 ans tous les deux, qui n'ont pu être présents, ainsi que celles et ceux qui s'en sont allés cette année.

Les doyens de ce rassemblement, Victoire Penhard, née le 8 septembre 1929, et André Blot, né le 2 décembre 1928, ont été mis à l'honneur.

La Ferrière : Monique Maumusson, 84 ans ; Simone Rio, 85 ans ; André Rolland, 89 ans et Robert Rio, 90 ans. Hélène Hervé, 90 ans, absente, et Robert Rio sont les doyens de La Ferrière.



Travaux

Démontage des jeux pour enfants

Renouveau au Parc de jeux du Minerai. En Mars 2023, la commune va remplacer les jeux en bois par d'autres structures. Suite à un contrôle technique obligatoire, l'organisme nous a signalé des défauts et de la vétusté.

D'autres projets viendront se greffer.

Des aménagements paysagers devant le musée Arcolle par le service des espaces verts

Les mini-haies ont été supprimées et la terre travaillée. Ces espaces attendent désormais les plantations de printemps. Les travaux vont se poursuivre. « Depuis le 1^{er} juillet, la loi oblige au zéro-phyto. Il faut donc réfléchir différemment. »

La Ferrière : Un radar pédagogique installé dans le bourg et test d'écluses provisoires

Pour test, des écluses provisoires ont été installées en novembre-décembre, l'une près de la salle paroissiale, avant l'église en venant de Plémet, et l'autre après la mairie. Nous devons canaliser la vitesse sur cette route. Certains n'hésitent pas à y circuler à plus de 100 km/h », souligne Didier Pignard, maire délégué, inquiet pour la sécurité de ses concitoyens. La vitesse autorisée sur cette voie, entre les deux panneaux d'entrées de bourg, est de 30 km/h.

Un radar pédagogique, qui informe les automobilistes de leur vitesse et les enregistre, a complété le dispositif.

L'ancien Presbytère de La Ferrière



Les travaux de rénovations ont commencé. Il semble avoir été construit en 1833, selon l'inscription visible au-dessus de la porte. Juste en dessous, on peut aussi lire « Baud maire ». Celui-ci avait pour prénom Mathurin. Il avait été élu maire en 1829 et était sans doute à l'origine de cette construction.

Inauguration travaux Presbytère de Plémet



L'inauguration des bâtiments du presbytère a eu lieu le 14 décembre en présence de Mgr Denis Moutel, le Père Kalombo, David Cochu, sous-préfet, Béatrice Boulanger et Romain Boutron, Conseillers départementaux et Chantal Névo, Maire.

Signature contrat Départemental Territoire pour le canton de Loudéac du lundi 14 novembre

Le lundi 14 novembre, les élus de Saint-Maudan, Saint-Barnabé, La Prénessaye, Le Cambout, Plumieux, Plémet, La Chèze, Coëtlogon, et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle se sont réunis

pour la signature du nouveau contrat départemental de territoire 2023-2027. La signature a eu lieu en présence de Vincent Alleno, vice-président du conseil départemental en charge des finances, Béatrice Boulanger, Martine Pélan, Romain Boutron, conseillers départementaux, et de Gregory Arnaud, directeur de la maison du département de Loudéac.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuites (réfection de toiture) : DP
Aurvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Illumination

La municipalité et les agents communaux ont travaillé cette année pour réduire la consommation d'électricité tout en créant une animation sur le thème de Noël.

Cimetière

La commune est passée au zéro phyto cette année. Nous aurons besoin d'aide avec des journées citoyennes prévus au printemps et à l'automne.

Elagage

Pour rappel, chaque propriétaire est dans l'obligation d'entretenir ses arbres (l'article 671 du code civil). Des courriers ont été envoyés pour l'élagage des arbres aux abords des voies et des réseaux (télécom, électricité...). Merci de vérifier et de faire le nécessaire si vous êtes concernés. Une campagne de lamier sera organisée courant janvier par la commune.

Ecole Saint-Joseph PLÉMET

Ma rentrée avec l'UGSEL

Le vendredi 23 septembre, l'ensemble des élèves de l'école s'est réuni sur la cour pour fêter le lancement de l'année scolaire sportivement avec l'UGSEL. Les élèves de toutes les classes ont été réunis en 15 équipes. Ils ont eu à recomposer des affiches des jeux Olympiques qui avaient été mises sous la forme de puzzles. Ils ont également participé à des courses de relais. Cette journée a pour but de fédérer tous les élèves de l'école et de partager un moment sportif et convivial.



L'ensemble des élèves de l'école a couru pour l'association ELA

Nos jeunes champions peuvent être fiers d'eux. Toutes distances cumulées, les élèves ont couru plus de 245 kms pour les enfants d'ELA. Les plus grands ont également fait la dictée d'ELA. Cette journée a été faite dans le cadre de nos journées de solidarité.

Cycle de Natation

Les élèves de CE2-CM ont participé à un cycle de natation du 14/10 au 02/12/2022. Ils ont eu 11 séances pour se perfectionner et mieux appréhender l'eau. Les séances se sont achevées par la passation du test « savoir nager ».

Ecole et cinéma

Dans le cadre du projet pédagogique « école et cinéma », les élèves de cycle 2 et 3 sont allés au cinéma « quai des images ». Ils iront voir 3 films dans l'année.



Eco-Délégués



Dans le cadre du Label E3D que l'école a reçu en octobre 2022, les enfants ont élu des éco-délégués. La mairie nous avait prêté une urne pour effectuer les élections. Ce fut un temps fort d'éducation civique. Les éco-délégués se sont réunis et ils ont choisi les actions qu'ils souhaitent mener cette année. Bientôt des arbres seront plantés dans le jardin. Ils souhaitent installer un composteur, et fabriquer des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes.

Mme NÉVO, Maire, est venue rendre visite aux CM2. Elle leur a remis un fascicule présentant le fonctionnement des municipalités. Elle a invité les élèves à venir voir la mairie.



Prochainement, les élèves de cycle 1 auront une animation sur le cycle de l'eau avec Bruno Marec.

Les élèves monteront sur scène le vendredi 3 février, pour le spectacle d'hiver avec le collège. Une classe de mer est prévue au mois de mai pour les CM.



L'ensemble des élèves de l'école a couru pour l'association ELA.

Pour une visite de l'établissement, ou une inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement, soit par téléphone au 02 96 25 98 40 ou par courriel à eco22.stjo.plemet@e-c.bzh

Ecole Publique Simone Veil



Nettoyons la planète : Le World Clean-up Day.

Spectacle de Noël en maternelle : Contes et fleurettes

Ce vendredi 2 décembre, les élèves de maternelle ont assisté à un beau spectacle musical de la Compagnie Arcadie.

Le spectacle proposé est un spectacle de Noël où se mêlent contes de Noël, chansons de comptines de Noël ou de France. Beaucoup de rires et de plaisir.

Nettoyons la planète : Le World Clean-up Day

Accompagnés de leurs maîtresses, les élèves de maternelle sont sortis nettoyer les abords de notre école.

L'écologie commence par de petits gestes au quotidien.



La semaine du goût : octobre 2022

Il n'est jamais trop tôt pour découvrir les goûts et les saveurs. Nos petits gastronomes ont pu éveiller leurs papilles aux goûts des fruits de saisons.

Du sport en élémentaire

Les élèves des classes élémentaires se sont bien dépensés depuis le mois de septembre.

Tous ont participé au cross solidaire pour ELA. Les CM, les CE2 et une partie des CE1 sont allés à la piscine. Des cycles sportifs (Acrosport, Kinball) ont été menés avec les animateurs de la commune.

Les GS, CP et le reste des CE1 entameront la piscine en janvier. Un cycle de Badminton commencera aussi pour les CM.



Trésors d'Automne

Les élèves de petite section, accompagnés de parents, sont sortis au Petit Bois faire la cueillette des trésors d'Automne pour travailler en classe.



Ecole Les Ferrandiers

Début d'année scolaire 2022 à l'école de La Ferrière



Les enfants de La Ferrière apprécient pratiquer une activité physique régulière. Ici, ils pratiquent une activité collective : le Tchoukball. La clé, c'est le mouvement ! Le bon mouvement c'est de bouger !

Pause photo devant l'école des Ferrandiers avant le départ pour le cross scolaire en soutien à l'association ELA. L'occasion de rencontrer les camarades des communes voisines de La Chèze, La Prénessaye et Plémet.



Le jeudi 10 novembre, nous sommes allés commémorer le 11 novembre marquant la fin de la première guerre mondiale. Devant les gerbes de fleurs, Cylfred, Ambre et Kentis ont lu un poème évoquant de jeunes garçons partis au front.

Chaque jeudi matin, le monde des livres s'ouvre aux enfants. Nous sommes accueillis par Charlotte. En milieu de matinée, direction la salle de sport du Minerai avec Gaëlle, éducatrice sportive, avec qui nous pratiquons avec plaisir les activités circassiennes et gymniques. Pas le temps de flâner, les enfants passent de jongleurs, équilibristes, échassiers à acrobates !

Les maternelles apprennent les sons de l'alphabet tout en profitant des rayons du soleil !



Collège Notre Dame de la Clarté

Erwan SAVIDAN, professeur de musique dans l'établissement depuis la rentrée 2022 et ancien candidat à l'émission "The Voice" 2021 a proposé à l'équipe éducative du Collège un pari fou : Celui d'emmener tout le collège à assister au tournage de l'émission "The Voice". Ce projet pouvait se réaliser car M. SAVIDAN avait gardé tous les contacts auprès de la maison de production.

Toute l'équipe éducative a rapidement adhéré au projet. C'est une occasion unique, une expérience à vivre qui laissera une belle empreinte de souvenir dans la tête d'un collégien.

Le moment marquant a eu lieu quand les élèves ont reçu la circulaire évoquant ce déplacement. Certains ont été confrontés à un instant surréaliste. Était-ce vrai ? Était-ce une plaisanterie de mauvais goût ? Et pourtant... C'était bien vrai ! Même les parents pensaient à une fake-news. Au collège ce fut un jour particulier plein d'émotion, jusqu'aux larmes pour quelques un(e)s.

Pour le professeur de musique, l'intérêt de ce projet était de permettre aux élèves de vivre une expérience hors du commun s'inscrivant dans le « Parcours du citoyen ». Ce projet s'orientait vers deux facteurs tel que le programme pédagogique de la

matière et les valeurs humaines. Les élèves avaient comme missions de faire la relation entre "The Voice" et les notions abordées en début d'année. De plus, porter réflexion sur tout ce qu'un collégien peut croiser comme obstacles durant son développement.

Voir un talent s'approcher du micro en ayant devant lui 5 fauteuils rouges, plus un public ; Sans compter les caméras pour les millions de téléspectateurs derrière est un contexte qui permet de prendre conscience de ce que sont le jugement, les préjugés, le harcèlement, la discrimination, la stigmatisation etc.

Ils ont assisté aux enregistrements des auditions à l'aveugle le lundi 21 et mardi 22 novembre. L'ensemble des élèves était réparti sur les 2 jours. Et certains ont même parlé avec les coachs de l'émission.

Grâce à cette expérience, la perception sur le regard des autres évolue sur la cour du collège ainsi que dans la vie des collégiens.

Pour conclure : ce projet fut un grand succès venant de tous les acteurs de l'établissement.



Collège Louis Guilloux



Remise des diplômes au collège Louis Guilloux

La cérémonie de remise des diplômes s'est déroulée le jeudi 10 novembre en présence de Mme Enon (la principale), Mme Agasucci (l'ancienne Principale) et de M. Fernandez (adjoint au maire).

Ce fut l'occasion de rendre hommage au travail des élèves et à celui des professeurs et des personnels qui les ont accompagnés

vers cette belle réussite. En effet 96 % des élèves ont obtenu le DNB de la voie générale pour cette session 2022.

Les élèves diplômés entourés à droite des assistants d'éducation : Aurore Richard, et Benjamin Abolivier, de Mme Agasucci (La Principale 2019-2022), en haut au milieu Mme Haeffelin un de leur professeur principal, à gauche M. Fernandez (adjoint au maire) et Mme Enon (l'actuelle Principale).



Excursion à Guingamp de la classe 4^{ème} B, à l'occasion de la remise du prix Louis Guilloux

Les élèves de 4B du collège ont réalisé une fiction sonore qui a été diffusée lors de la remise du prix Louis Guilloux le mardi 15 novembre au Théâtre du Champ au Roy à Guingamp. Ils sont montés sur scène pour expliquer leur démarche.

Un peu plus tôt dans la soirée ils ont eu l'occasion de visiter

l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle (Inseac).

Une première démarche pour se projeter vers des études supérieures et des métiers qu'ils connaissent peu.

Quelques élèves de la 4B du collège Louis Guilloux expliquent leur travail autour de l'œuvre et de l'auteur lors de la soirée de remise du Prix Littéraire Louis Guilloux.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

DÉCISIONS DU MAIRE

1 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CREATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES : RUE DES ECOLES

Considérant :

- le lancement de la consultation pour les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales rue des Ecoles,
- l'avis de marché paru le jeudi 31 mars 2022 mis en ligne sur le site bretagnemarchespublics et lacentraledesmarches ainsi que sur le portail acheteur Mégalis,
- la consistance des travaux prévoyant un lot unique : réseau eaux pluviales, réfections définitives,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour la création de réseaux d'eaux pluviales dans la rue des Ecoles avec l'entreprise SETAP de Coetmieux.

ARTICLE 2 - Le montant total des travaux s'élève à 84.050 € Hors Taxes, soit 100.860 € TTC.

ARTICLE 3 - De signer avec la SETAP le marché de travaux ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 - De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 263 « travaux Bourg ».

2 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL FONCIER ET URBANISME

Maison « GUILLAUMEL » renonciation à l'acquisition

Lors du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2021 il avait été validé l'acquisition de la « Maison Guillaumel », parcelles Al 379p, 705p, 706 et 707p situées 1 et 6 place du Général de Gaulle dans le cadre d'un projet porté par la collectivité.

La commune a mandaté un cabinet d'étude et une étude de faisabilité a été réalisée. Cette étude a mis en évidence de trop grandes contraintes techniques, ne permettant pas l'amélioration de l'offre de service dans le cadre d'un projet de transfert de l'équipement culturel dans le centre bourg.

Aussi, en comité de pilotage, il a été décidé de ne pas donner suite à ce projet. Il a été proposé de :

- Délibérer pour renoncer à l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées et en informer les parties prenantes.

Voté à l'unanimité

3 FINANCES

Budget Cuisine Centrale - Constitution de provision du créances et Décision Modificative n°2

Mme le Maire a proposé de constituer une provision de 22.611 € pour le budget de la Cuisine Centrale.

Le service de gestion comptable a transmis un état de provisionnements des créances qui concernent le paiement des repas fournis par la Cuisine Centrale et non recouvrées à ce jour.

Mme le Maire a proposé :

- D'inscrire les crédits nécessaires à cette opération via la Décision Modificative n° 2.

Budget CUISINE CENTRALE	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF - C/6817 chap 042	22 611.00			
RF - C/ 7067				22 611.00
Total fonctionnement	22 611.00			22 611.00

Voté à l'unanimité.

Budget Commune - Décision Modificative n°3

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur certaines opérations en section d'investissement soit suite à l'acceptation de devis soit en perspective de travaux supplémentaires ou complémentaires à venir.

Des crédits complémentaires seront à inscrire à l'opération 234 « cimetière » en vue de réaliser des travaux d'enrobés au cimetière pour environ 30.000 € TTC.

Mme le Maire a présenté en séance de conseil le projet de décision modificative.

Voté à l'unanimité.

Tarifs restauration scolaire

Suite à la commission cantine qui s'est réunie le jeudi 30 Juin 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour les enfants de maternelle, élémentaire et collège.

Lors de la commission, des échanges ont eu lieu sur le budget de la cuisine centrale, le déficit annuel constaté (environ 120000€), et les augmentations des denrées (voir les pénuries).

De ces échanges, il est ressorti qu'il était indispensable de pouvoir relever la tarification (suite à l'audit réalisé sur le service en autre). Ainsi, il a été proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

	Tarifs 2020/2021 et 2021/2022	Tarifs proposés pour 2022/2023
Maternelle	3.05€	3.20€
Élémentaire	3.20€	3.35€
Collège	4.40€	4.65€

Il a été proposé de :

- Valider les propositions.
- Dire que les tarifs s'appliqueront à la rentrée de septembre 2022.

Voté à l'unanimité

Tarifs Loyer « St Antoine »

Mme le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'un repreneur a été sélectionné pour relancer l'activité du restaurant/traiteur « le St Antoine ».

Mme le Maire a expliqué en séance la démarche lancée par la collectivité et l'activité qui sera proposée.

Elle a informé le Conseil Municipal que les locataires signeront un bail commercial, qui sera notarié, et de l'arrivée des repreneurs en Août 2022.

3 personnes ont candidaté. Le couple retenu venant de l'EURE et ramène leur matériel de cuisson.

Elle a invité les membres du conseil municipal à se prononcer sur la proposition suivante :

- En l'absence d'activité commerciale : gratuité.
- Pour 3 mois le temps de l'ouverture de la partie « traiteur » un loyer de 1000€/ mois.
- Un loyer mensuel hors charge de 1500€/mois ensuite.

Voté à l'unanimité.

Tarifs Loyer Presbytère de Plémet

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que suite à la rénovation du Presbytère de Plémet, il convient, en

accord avec le diocèse de procéder à une révision des tarifs pour le logement loué au prêtre.

Il a été proposé de :

- Valider un loyer de 350€ mensuel de loyer pour le logement T3.
- Valider un loyer annuel de 200€ pour la salle de réunion en RDC.
- Valider la prise en charge à hauteur de la 1/2 de la Taxe Foncière du bâtiment et le remboursement de la quote part de l'assurance propriétaire sur ces murs, de même que ce qu'il était convenu dans l'actuelle convention.
- Valider le remboursement de la Taxe Foncière 2021 dans son intégralité et au prorata temporis pour 2022 pour la maison située rue de la Liberté qui a servi d'hébergement pendant la période de travaux de même que pour l'assurance du logement.
- D'autoriser Mme le Maire à signer une nouvelle convention avec le diocèse inscrivant ces changements.

Voté à l'unanimité.

4 TRAVAUX

Périmètre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) - dispositif « Petites Villes de Demain »

L'avis du conseil municipal de Plémet a été sollicité sur le périmètre ORT. Il a été rappelé que ce périmètre est le fruit d'un travail avec le COPIL « centre bourg » de la commune, du COPIL PVD de Loudéac Communauté et de nombreux échanges avec le cabinet FUTUROUEST et les services de l'état.

Le projet urbain de Plémet est l'expression d'une réelle ambition de revitalisation, portée par de véritables projets, qui se déclinent sous les axes suivants :

- Renforcer les services et équipements pour répondre aux besoins de tous.
- Améliorer le cadre de vie respectueux de l'environnement et de l'identité locale.
- Maintenir la vitalité commerciale et la valorisation des savoir-faire.

Ces orientations et les enjeux définis dans la cadre des études Petites Villes de Demain ont guidé les élus sur la détermination des actions à mener. La convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) s'appuie sur un périmètre d'intervention comprenant le centre-ville / centre bourg et les actions de chaque commune développées dans les annexes à la convention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ; Vu le périmètre ORT ci-annexé ; Il a été proposé au Conseil Municipal de :

- Valider le périmètre de la stratégie territoriale portant application de l'ORT sur la commune de Plémet
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Voté à l'unanimité.

5 SERVICES DU PERSONNEL

CAE

Suite à la fin d'un CDD au sein du service scolaire et périscolaire de la commune et à la volonté de l'agent de ne pas renouveler son contrat, Mme le Maire a proposé de recruter une personne via un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, avec une DHS de 28h, pour une durée de 1 an, à compter du 1er septembre 2022.

L'audit de la cuisine centrale a relevé un manque d'effectif au sein de l'équipe ;

Mme le Maire a proposé de :

- Recruter une personne via un CAE, pour une durée de 1 an au service scolaire.

- Publier une offre de recrutement pour un apprenti ou un contrat aidé en cuisine en fonction des profils.
- Renouveler la présence d'un apprenti au service espaces verts ou de recruter un contrat aidé.

Voté à l'unanimité.

Besoin occasionnel

Les effectifs au sein des accueils périscolaires étant fluctuants, il convient de recruter du personnel en besoin occasionnel, pour un contrat de 1 an à compter du 1er septembre 2022 (4 personnes ; temps non complet).

Voté à l'unanimité.

Règlement de fonctionnement du multi accueil

Il a été présenté en séance la proposition de modification du règlement de fonctionnement du service multi accueil. Ce document, destiné à régir les règles qui s'appliquent nécessite quelques ajustements et nouveautés.

Il a été proposé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance des modifications proposées :

- D'adopter les modifications du règlement s'appliquant aux familles.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le document.

Voté à l'unanimité.

6 ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Subvention école Saint-Louis de Montfort à La Chèze

Il a été présenté en séance la demande de subvention de l'école Saint-Louis de Montfort à La Chèze pour les enfants Plémétais scolarisés dans cette école.

Il y a 15 enfants de scolarisés et la demande fait état d'un souhait de 30€/enfant soit la somme de 450€.

Il a été proposé :

- Valider une subvention à hauteur de 30€ par enfant pour l'année scolaire 2021/2022 pour 15 enfants, soit une dépense de 450€.

Voté à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

1 DÉCISIONS DU MAIRE

Concours restreint de maîtrise œuvre pour la construction d'un groupe scolaire - Sélection des architectes pour la phase n° 2

Considérant :

- le projet de la Commune de PLEMET qui consiste d'une part, à construire une nouvelle école maternelle neuve d'une surface utile estimée à 1.160 m² de locaux et d'autre part qui prévoit une déconstruction totale ou partielle du bâtiment actuel ainsi qu'une réflexion sur les aménagements extérieurs et une intégration urbaine de l'équipement et les circulations avec les autres équipements du secteur,
- l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 3.000.0000 € Hors Taxes,
- l'attribution d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'ADAC avec l'appui du CAUE,
- que la procédure pour l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet est celle du concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Le Maire a décidé.

ARTICLE 1 - D'autoriser les candidats sélectionnés par le Jury à concourir et à poursuivre la procédure à la 2nde phase dont le mandataire pour chaque groupement est :

- POTIN - GUINEE (Nantes)
- DAVID CRAS (Rennes)
- AGA ARCHITECTES (Auray)

ARTICLE 2 - De sélectionner un 4^{ème} candidat suppléant, qui pourra être sollicité en cas de défaillance de l'un des candidats précédents, à savoir Fabien MAILLET pour le groupement BPMA (Bihan Pageot Maillet).

ARTICLE 3 - D'inviter les 3 candidats sélectionnés à concourir et à remettre un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à une « esquisse + ».

2 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE LA FERRIÈRE - LOTS 1 A 10

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci-dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT DES TRAVAUX
1- Gros œuvre démolition	LE BRUX SARL	119.393,09 €
2- Charpente ossature bois	BCO	32.440,61 €
3- Couverture ardoise	MACE	13.546,83 €
4- Menuiseries Extérieures	BCO	28.774,70 €
5- Menuiseries Intérieures	BCO	25.842,30 €
6- Isolations - Cloisons Sèches - Faux plafonds	IBC	48.644,76 €
7- Revêtements de sols - Faïence	JP MARTIN	29.581,53 €
8- Peinture	MARJOT PEINTURE	14.809,02 €
9- Plomberie	CPS	17.431,12 €
10- Electricité - CFO - CFA	GROUPE JM	24.243,50 €
TOTAL HORS TAXES		354 707,46 €

ARTICLE 2 - Le montant total des travaux relatifs aux lots ci-dessus s'élève à 354 707,46 € Hors Taxes.

ARTICLE 3 - De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci-dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 - De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 1002 « Presbytère La Ferrière » au compte 2313 du Budget de la Commune.

Délibérations du conseil municipal.

3 FINANCES

Enveloppe - Contrat de Territoire

Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027

M. BOUTRON, Adjoint au Maire, a informé le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » et 25M€, Groupe 2 « urbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

La Commune de Plémet est répertoriée dans le Groupe 2. L'enveloppe

ainsi déterminée pour notre commune s'élève à **328252 €**.

L'enveloppe pourra être mobilisée, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Voté à l'unanimité.

Demande de subvention départementale au titre du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » pour les travaux d'assainissement - réseaux eaux pluviales rue de la Liberté

Après avoir été informé de la mise en place par le Département des contrats départementaux de territoire pour la période 2022-2027, le Conseil Municipal a été informé que le dossier lié aux travaux de création de réseaux d'eaux pluviales concernant la rue de la Liberté et la rue de Bodiffé sera déposé au titre du contrat de territoire pour 2022-2027. Les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales et usées sont réalisés dans le cadre du groupement de commandes entre la commune et LCBC. Ils s'élèvent ainsi à 1.040.082,50 € HT répartis entre LCBC pour les eaux usées à 446.437,50 € HT et la Commune de PLEMET pour les eaux pluviales pour 593.645 € HT.

Compte tenu de la possibilité de déposer une demande de subvention pour un projet débuté en 2022, il est proposé :

- D'approuver le projet proposé et son plan de financement qui a été présenté en séance de conseil municipal.
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du contrat départemental de territoire 2022-2027 et à signer tout acte, document lié à ce dossier.

Pour les engagements supplémentaires pour les Communes de plus de 2.001 habitants, des enjeux devront être inscrits pour le projet.

Voté à l'unanimité.

Avis sur le rapport d'eau potable

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable sur le territoire est présenté en séance.

Le rapport a été transmis en annexe à la synthèse envoyée avec l'ordre du jour.

Il est proposé :

- D'approuver le rapport

Voté à l'unanimité.

Budget Commune - Ecole Ste Anne Loudéac - Subvention dispositif classe ULIS

Présentation de l'état de la demande de subvention émanant de l'école Ste Anne de Loudéac pour l'année scolaire 2021-2022. Cette subvention participe au fonctionnement du dispositif de classe ULIS. Cet établissement a accueilli durant l'exercice scolaire 3 enfants domiciliés à Plémet.

La Commune ne disposant pas sur le territoire communal de ce dispositif et que compte tenu de l'accueil d'enfants de Plémet, il est proposé :

- De verser une subvention d'un montant de 1500 € à l'école au titre de 2021-2022

Voté à l'unanimité.

Budget Commune - Subventions aux associations

Présentation du tableau récapitulatif des propositions de subventions aux associations « nationales » faites par la commission sport réunie en séance le mardi 04 octobre 2022.=

Voté à l'unanimité.

Sporting Bar - Achat par la Commune de la licence et compensations

Suite à la fermeture du Sporting Bar, et à la rencontre avec M. MEHARD :

Il est proposé, pour donner suite aux échanges avec M. MEHARD, plusieurs points concernant cet équipement que :

- La Commune fasse l'acquisition de la licence IV au prix de 4.000 €
- La Commune rembourse M. MEHARD des factures de travaux d'électricité réalisés par le groupe JM de Loudéac
- Une compensation soit faite entre les factures de travaux d'électricité et les loyers du Sporting Bar pour la période de juin à octobre 2022 compte tenu que M. MEHARD s'est engagé à quitter les lieux pour le 31 octobre 2022 au plus tard.
- Aux termes de cette transaction, les comptes entre les parties soient soldés.

Voté à l'unanimité.

Vente par la Commune d'instruments de musique à l'école de musique de Loudéac

Information de l'état des propositions de vente d'instruments de musique à l'école de musique de Loudéac pour un montant de 3.000 €.

Il est proposé de :

- Céder les instruments à l'école de musique. La liste desdits instruments est présentée en séance.

Voté à l'unanimité.

Vente par la Commune d'instruments de musique à la Batterie Fanfare de Plémy.

Information de l'état des propositions de vente d'instruments de musique à la Batterie Fanfare de Plémy pour un montant de 1.700 €.

Il est proposé de :

- Céder les instruments à la Batterie Fanfare de Plémy. La liste desdits instruments est présentée en séance.

Voté à l'unanimité.

Loyer Ancien Dispensaire

Le logement situé au « 41 rue de la Liberté » (ancien dispensaire) est mis à la location à une famille dans une situation délicate. Ce logement n'étant pas loué depuis 2019, il convient de procéder à une révision du tarif du loyer.

Il est proposé de :

- Valider un loyer de 400€ mensuel de loyer pour le logement T5 de 210 m².
- D'autoriser Mme le Maire à signer un bail.

Voté à l'unanimité.

Pacte Fiscal et Financier

Délibération ajournée en janvier 2022, M. le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre est venu présenter le dispositif encadrant le pacte fiscal et financier et les incidences sur les finances communales.

Ce pacte pose les bases pour faire vivre la solidarité nécessaire entre le projet communautaire, et la cohésion et le développement des 41 communes du territoire.

VU l'article L 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé :

- D'approuver le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Loudéac Communauté - Bretagne Centre pour le mandat 2020-2026 ;
- De réaffirmer la solidarité entre communes membres et communauté de communes, par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité : FPIC, FBI, DSC...) ;

- De préciser que ce pacte doit assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées, tout en reconnaissant que certains services publics industriels et commerciaux (assainissement, collectes et traitement des ordures ménagères, eau (dans le cadre de la délégation de compétences) devront trouver des marges supplémentaires pour garantir la qualité du service en termes de fonctionnement mais aussi de programmation coordonnée des équipements. Il conviendra cependant de limiter le recours aux augmentations de tarifs ayant un impact direct sur les participations des usagers.

Voté à l'unanimité.

4 SERVICES DU PERSONNEL

Mandatement du CDG 22 pour la mise en concurrence contrat-groupe d'assurance statutaire 2024-2027

Mme le Maire informera que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de PLEMET soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Voté à l'unanimité.

Désignation de représentants

Désignation d'un représentant Incendie et Secours

Conformément à l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 (relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours) complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D. 731-14.

M. le préfet demande que soit désigné au sein du conseil municipal un correspondant Incendie et Secours qui aura pour missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal. Il pourra, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

A été désignée : Mme Aurélie JOSSÉ-SORNIARD

Voté à l'unanimité.

5 ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Ressources Humaines

Le contrat d'apprentissage au sein des services techniques a pris fin début septembre.

Il a été proposé :

- De créer un autre poste d'apprentissage pour ce même service.

Vote à l'unanimité.

Transport Scolaire

Mme le Maire a informé le conseil municipal du renouvellement de la convention de coopération relative au transport scolaire entre la commune de Plémet et la région Bretagne, approuvée par la commission permanente du Conseil Régional en date du 18/07/2022.

Cette convention concerne le transport scolaire du primaire et secondaire et est révisable à chaque rentrée scolaire.

Vote à l'unanimité.

Urbanisme Convention Enedis

Une convention entre ENEDIS et la Commune est nécessaire dans le cadre de la mise en place d'une installation électrique sur la parcelle 183 AI 513 sise 3 Impasse du Presbytère. Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

1 DÉCISIONS DU MAIRE

Accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale - Avenant n°1 au lot 3 produits surgelés

Considérant l'attribution des différents lots avec les fournisseurs dans les gammes de produits alimentaires via l'accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires,

Considérant la proposition d'avenant pour le lot n° 3 « produits surgelés » eu égard à l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique et de l'avis du Conseil d'Etat du 15/09/2022 ainsi que de la jurisprudence découlant de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30/03/1916,

Considérant les circonstances exceptionnelles actuelles et de la flambée des coûts, les fournisseurs attributaires dudit lot ont présenté une revalorisation de certaines lignes du BPU initial,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter les avenants présentés par les fournisseurs attributaires du lot n°3 « Produits surgelés » qui prévoient une revalorisation de certaines lignes du BPU.

ARTICLE 2 - De dire que cette revalorisation de certaines lignes du BPU initial s'appliquera à compter du 24 octobre 2022.

ARTICLE 3 - De signer l'avenant avec les attributaires - PASSION FROID Groupe Pomona & RESEAU KRILL ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

Délibérations du conseil municipal

2 FINANCES

Adoption d'une nouvelle nomenclature comptable M57

Au 1er janvier 2024, une nouvelle nomenclature comptable sera mise en place : M57. Jusqu'à présent, la Commune utilise la nomenclature M14.

Certaines collectivités - par choix - ont la possibilité d'opter pour cette nouvelle nomenclature avant le 1er janvier 2024. Pour la Commune de PLEMET, il a été proposé de mettre en place cette

nomenclature à compter du 1er janvier 2023. (M57 développé compte tenu que la Commune correspond à une commune de + de 3500 habitants).

Ce passage vers cette nouvelle nomenclature a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Une délibération du Conseil Municipal doit être prise avant le 31 décembre 2022 pour acter le passage en M57 à compter du 1er janvier 2023.

Il est obligatoire pour une commune d'adopter un règlement budgétaire et financier. Ce document sera présenté ultérieurement au plus tard lors de la séance qui précède celle du vote du 1er budget primitif relevant de cette nomenclature.

Cette nouvelle nomenclature a été présentée en séance.

Il a été proposé :

- D'adopter cette nomenclature à compter du 1er janvier 2023 sachant que le comptable public a émis un accord de principe pour l'application de la M57 par la collectivité à compter du 1er janvier 2023. Les budgets annexes sont également concernés par cette nouvelle nomenclature.

Vote à l'unanimité.

Travaux aménagement rue de la Mare - Demande de subvention

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement de la Rue de la Mare, présenté en séance d'octobre 2022 ;

Mme le Maire et M. Rault Patrick adjoint aux travaux, ont présentés les propositions techniques possibles suite aux échanges lors de la séance de Conseil Municipal précédente. Il a été présenté en séance les travaux d'aménagement de la rue de la Mare à La Ferrière et précisé au Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention DETR/DSIL sont à déposer pour le 14 décembre. Compte tenu que ce dossier peut être déposé au titre des travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité,

Il a été proposé :

- De valider le projet d'aménagement de la rue de la Mare à La Ferrière.
- De déposer une demande de subvention pour cette opération au titre de la DETR - DSIL programmation 2023.

Le plan de financement des travaux a été présenté en séance et validé par le Conseil Municipal.

Il a été proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de subvention pour ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Loyer Sporting Bar

Il a été proposé :

- De décider du montant du loyer pour le bâtiment accueillant le local commercial « Le Sporting » au prix de 400€ par mois.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

3 TRAVAUX

Convention avec le SDE - Etude énergétique

Le SDE 22 a été sollicité pour mener une étude énergétique sur certains bâtiments communaux. Il s'agit de connaître les différents programmes d'accompagnement proposés dans la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

Des audits des bâtiments seront réalisés et permettront d'établir un état des lieux actuel des bâtiments et de proposer des scénarios de rénovations calés sur les objectifs du DET (Dispositif éco

énergie tertiaire). Le programme ACTEE permet la mise en place d'un accompagnement technique et financier dans la réalisation d'audits énergétiques. Les bâtiments étudiés seraient les deux salles des fêtes, la mairie, la halle des sports, la salle du minerai et l'école primaire ainsi que l'ancien bâtiment administratif du collège.

Le SDE 22 va adresser une convention pour l'étude énergétique.

Il a été proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document.

Voté à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques sur la Commune, le SDE a mis à jour l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Lors de la séance du 08/06/2022, le Conseil Municipal a accepté d'installer une seconde borne dans la rue de Bodiffé. Cette mise à jour annule et remplace la précédente AOT en vigueur signée le 18/06/2022 : L'installation d'infrastructures constitue une occupation du domaine public nécessitant la conclusion d'une convention. Cette dernière a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la Commune par les bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable et ses éventuels accessoires dans le cadre de l'implantation d'infrastructures de recharge du SDE 22.

Un article présente les responsabilités et les modalités de résiliation.

Il a été proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et tout autre document.

Voté à l'unanimité.

4 SERVICES DU PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Suite à de nouveaux besoins, il convient d'augmenter la DHS d'un agent de 28h50mn à 34

Voté à l'unanimité.

5 DOMAINE PUBLIC

Ouverture des commerces de détails les dimanches 2023

Le bureau de contrôle de légalité rappelle aux maires les dispositions de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » :

Cette loi a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanche d'ouverture possible de 5 à 12.

Au-delà de 5 dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI.

Il a été proposé :

- Les dimanche 24 et 31 décembre 2023 en raison de Noël et le jour de l'an qui tombent un dimanche.
- Il sera possible de modifier la liste dans les mêmes formes en cours d'année au moins 2 mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
- Les organisations patronales et syndicales doivent également être consultées avant que le maire ne prenne son arrêté.

Voté à l'unanimité.

Désherbage à la Médiathèque

L'action de désherber la bibliothèque consiste à retirer du fonds

actuel les ouvrages périmés, abîmés et qui ne peuvent être réparés, obsolètes ou qui ne sortent plus depuis longtemps.

Vu le code des communes et notamment l'article L122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés.

La responsable de la bibliothèque a proposé de valider le désherbage d'une liste de livres à pilonner (126 livres, 131 revues), dont les listes sont consultables en bibliothèque.

Il a été proposé :

- D'organiser une vente de ces ouvrages à la bibliothèque le samedi 10 décembre 2022 de 10h à 12h, horaire d'ouverture de la bibliothèque au prix de 0,20 € pour les revues, 0,50€ les livres poches et 1,00 € les livres grand format, BD et albums.
- D'autoriser le don des revues et livres qui n'auront pas trouvé acheteur à 12h le samedi 10 décembre à titre gracieux aux institutions collectives locales (écoles, crèches, accueils périscolaires, etc.) intéressées.
- D'autoriser le don, des revues et ouvrages n'ayant pas trouvé acheteur ou preneur institutionnellement, à des associations proposant le recyclage ou une seconde vie aux ouvrages avant destruction.

Voté à l'unanimité.

Désignation de Représentants

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Il est également possible de créer des COMITES DE PILOTAGE pour des projets importants.

Il a été proposé :

- La création du Comité de Pilotage « Construction d'un accueil périscolaire et salles municipales », qui sera composé d'élus :
- Mme NEVO Chantal
- M. RAULT Patrick
- Mme BOUTBIEN Elodie
- M. BOUTRON Romain
- Mme BEUREL Delphine
- Mme DUBOIS Amandine
- M. LE MEE Jacques
- Mme BRICHORY Annick

Voté à l'unanimité.

Création d'un Espace de Fitness

La commission « sports, jeunesse et vie associative » a travaillé sur le projet de création d'un espace de proximité et de plein air neuf au niveau du site du minerai.

L'aboutissement de ce projet, dont il est question depuis plusieurs mois déjà, a été freiné par l'apparition du Covid et par les nombreuses décisions sanitaires qui en ont résulté.

Cette création s'inscrit dans l'amélioration de l'offre de jeux de plein air sur le territoire communal et la politique d'aménagement de lieux de pratique sportive dédiées aux scolaires, aux associations sportives partenaires (selon un planning et une convention d'utilisation) ainsi qu'aux usagers.

L'objectif étant de permettre le développement de la motricité, de la coordination ou tout simplement l'entretien physique et le renforcement musculaire.

Il a été proposé :

- De valider la proposition financière de la société Airfit d'un montant de 19 660.80€.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant.
- Solliciter les subventions de l'état ou des partenaires financiers correspondant à la création de ce genre d'équipements sportifs.

Voté à l'unanimité.



Demande de passeport biométrique et/ou de carte nationale d'identité

La prise de rendez-vous est **OBLIGATOIRE** et exclusivement sur le site internet de la commune www.plemet.fr. Vous aurez à prendre 2 fois des rendez-vous :

- 1^{er} RDV pour l'enregistrement de votre dossier
- 2nd RDV pour récupérer vos documents (après réception d'un sms vous informant que votre passeport ou carte d'identité est arrivé)

Pour votre 1^{er} rendez-vous : Il est fortement conseillé de préparer votre démarche en ligne en effectuant une pré-demande sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Imprimer le document pour le présenter lors de votre rdv accompagné des diverses pièces à fournir. Cette pré-demande en ligne est facultative mais elle dispense l'usager de remplir un formulaire papier CERFA, à réclamer à l'accueil de la mairie (à remplir à l'encre noir avant votre rendez-vous), et lui permet de gagner du temps sur place.

S'il ne vous est pas possible d'effectuer une pré-demande en ligne, veuillez passer en mairie récupérer un formulaire papier CERFA.

Le lieu de la demande de rendez-vous ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Le délai pour obtenir un rendez-vous afin d'enregistrer le dossier de demande peut être de plusieurs semaines. Nous vous invitons à anticiper au maximum vos besoins, la mairie ne peut être tenue responsable des délais.

ATTENTION : de nombreux sites marchands vous sont proposés sur Internet qui facturent aux demandeurs des frais de gestion en sus des droits de timbres. Pour être certain de ne pas payer de frais, utiliser le site officiel ANTS.

Les demandes de traitement en urgence pour les motifs suivants : déplacements de loisirs, vacances ou à caractère familial, ne sont plus considérées comme prioritaires.

Carte d'identité non périmée : Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

- Informations sur le site service-public.fr

- Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités de certains pays ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage en présentant une attestation : Site du Ministère de l'intérieur - **voyager à l'étranger.**

- Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site **Conseils aux voyageurs** quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez.

EHOP - Covoiturons-nous



<https://ehop.bzh/>
contact@ehop.bzh
Tél. : 02 99 35 10 77

Covoiturer c'est partager nos trajets voiture... Et bien plus ! C'est exploiter le potentiel colossal de trajets réalisés chaque jour en Bretagne sur un réseau très dense de 66756 km.

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitreur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps.

La Communauté de communes de Loudéac et l'association éhop s'associent. En complément de l'offre du réseau de transports de Loudéac Communauté, le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux « Supers Pouvoirs » : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic ! Comment devenir Covoitreur ?

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, Loudéac Communauté est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr : covoiturage sans commission, accessible à tous (éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoituteurs !)

Ordures Ménagères

Rappel des déchets interdits dans vos poubelles !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.

Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

MOBI BRETAGNE CENTRE : UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Parce que faire ses courses ou se rendre chez le médecin n'est pas toujours facile lorsque l'on n'est pas motorisé, nous vous accompagnons au quotidien lors de certains de vos déplacements sur le territoire de Loudéac communauté. Le service « Mobi Bretagne Centre » innove en ce mois de janvier et vous propose ainsi de vous accompagner également sur vos rendez-vous médicaux hors territoire !

Mobi Bretagne Centre est un service de transport à la demande, public et collectif, organisé par Loudéac communauté, sur délégation de compétence de la Région. Les trajets sont assurés dans le cadre d'un conventionnement avec les artisans taxis du territoire et régis par un règlement. Pour une meilleure adaptabilité du service aux besoins de la population, celui-ci évolue en janvier 2023 tout en maintenant la contrainte du financement actuel.

Chaque année, le CIAS de Loudéac communauté budgétise un montant s'élevant en moyenne à 280 000 € pour financer ces trajets (soit environ un reste à charge pour la collectivité de 18,40 € par trajet).

750 personnes utilisent aujourd'hui le service, pour un total de 15 000 trajets par an.

À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

Il est réservé aux habitants du territoire de Loudéac communauté qui n'ont pas de moyen de transport pour des trajets ponctuels, dans la limite de 14 trajets par mois. Les trajets domicile/travail, domicile/stage, domicile/école, domicile/établissement d'accueil du jeune enfant ne sont pas pris en charge.

Les conditions d'admission

Pour bénéficier du service, il faut au préalable s'inscrire auprès de votre mairie (lieu de domicile) ou auprès du CCAS pour les habitants de Loudéac.

Tarif : 3 € pour chaque trajet et arrêt (6 € aller/retour)

Tarif social : 1,50 € pour chaque trajet et arrêt (3 € aller/retour) pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (justificatif à présenter au moment de l'inscription).

Des trajets avec réservations

Tout déplacement doit être réservé la veille avant 12 h et le vendredi avant 12 h pour un trajet le lundi, en contactant la centrale de mobilité au **0 810 22 22 22 (service à 6 cts la minute + prix d'un appel)**.

Les horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. 6 jours sur 7 hors jours fériés. ■

FOCUS EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre d'une expérimentation sur l'année 2023, Mobi Bretagne Centre peut vous accompagner en dehors du territoire de Loudéac communauté afin de vous permettre de vous rendre à des rendez-vous médicaux, sur les communes suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Bréhan (56) › Éréac › La Trinité-Porhoët › Mauron › Ménéac › Moncontour › Noyal-Pontivy (Pôle hospitalier de Kério) › Plémy › Plénée-Jugon › Plœuc-sur-Lié › Quintin › Saint-Méen-Le-Grand | <ul style="list-style-type: none"> › Saint-Nicolas-du-Pélem › Rohan |
|---|---|
- Tarif** : 4 € par personne, pour chaque trajet et arrêt (soit 8 € aller-retour)
Tarif social : 2 € par personne pour chaque trajet et arrêt (soit 4 € aller-retour) pour les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (justificatif à fournir au moment de l'adhésion).

Rejoindre l'École des Mousses

Pourquoi rejoindre l'école des mousses ?

Ouverte aux jeunes français de 16 à 18 ans, l'École des mousses permet à ceux qui en ont l'envie de s'engager tôt dans la Marine. Elle offre à ces jeunes un cadre de vie et une initiation rigoureuse au métier de marin militaire, pour en faire des matelots aptes à vivre et travailler en équipage sur des bâtiments de combat, des sous-marins, des bases de l'aéronautique navale ou des unités de fusiliers marins.

Une année scolaire

Hors du commun

Ils apprennent le métier de marin tout en consolidant leurs acquis scolaires, dans la perspective d'une carrière longue au sein de la Marine.

LES +

- Scolarité gratuite et hors du commun
- Sous statut militaire

- Port de l'uniforme
- Nourris et logés gratuitement (internant)
- Billets de train à tarif préférentiel

Conditions pour postuler

- Niveau d'études : 3^{ème} ou 2^{nde}
- Être de nationalité française
- Age : de 16 à moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année d'entrée.
- Être physiquement et médicalement apte.
- Savoir nager.
- Avoir l'accord parental (sauf pour les mineurs émancipés).



300

JEUNES FORMÉS
CHAQUE ANNÉE

Renseignements auprès du Cirfa de Saint Briec

Tél. : 02 96 01 58 19

cirfa-marine-saint-briec.sec.fct@intradef.gouv.fr

Vie associative

Vie associative

Groupement des Jeunes du Lié

Le GJ DU LIE PLEMET a fait 2 opérations sur cette première partie de saison :

- Une remise de maillots le 15 Octobre à PLUMIEUX avec comme sponsors GROUPAMA, Patrick Le GUYADER BOULANGERIE, SARL JULIEN LUCAS GRACE UZEL, GARAGE JAN PLOUGUENAST, OPTIC 2000, MENUISERIE OLIVIER, et Sébastien et Fabienne ancien proprio du CAFE des sports qui ont voulu faire un petit don avant de vendre le commerce.

- Un rougail saucisse ou un dépôt a été fait à la Prénessaye à la petite salle => 550 parts vendues Record Historique !!!

Le bureau est composé de : Corentin AUBRON président, Jean loup Rocaboy, Laurent LE PLENIER : Secrétaire, Fabrice DELAHAYE : Trésorier, Georges DEBUCHY : Vice-Président Jérémie GAUDIN, Stéphane Malestroit, Laurent DULIN : Membres

Premier Bilan SPORTIF :

U15 A : évoluant en D2 encadré par Antoine Bienne, et Romain YON sont en milieu de tableau, => match à domicile à PLUMIEUX.

U15 B : évoluant en D3 encadré par Corentin AUBRON et



Stéphane JUVAUX sont en fin de tableau. => match à domicile à PLUMIEUX

U17 A : évoluant en D1 encadré par Jérémie GAUDIN, Laurent Dulin et Valentin RAFFRAY sont actuellement 2^{ème} et espère monter en R2 à la trêve : verdict prochainement => Match à domicile à PLEMET au stade de Bodiffé

U17 B évoluant en D2 encadré par Baptiste Léo, Antonin GEFFRELOT, Stéphane MALESTROIT sont actuellement 6^{ème} à noter que la 2^{ème} équipe U17 n'existait pas la saison précédente c'est une récréation => Match à domicile à LA PRENESSAYE.



Association Sportive La Ferrière

Une opération pizza a eu lieu en octobre, avec une vente de 222 pizzas. Nous remercions tous les participants.

Un tournoi Fifa 23 sur Ps4 aura lieu dans la salle municipale de La Ferrière le 11 Mars à partir de 11h. De nombreux lots à gagner.

Restauration et buvette sur place.



Toujours belle la vie

Le 3 septembre et après 2 années d'interruption, La Résidence La Croix Gréau et l'association « Toujours Belle La Vie » ont pu organiser la 4^{ème} fête des familles. Cette fête permet de renforcer les liens entre Résidents, familles, personnels et bénévoles. C'est un temps fort et important pour tous. Elle a été animée par Carole Angoujard.



Le 2 octobre, des résidents ont participé au repas du CCAS accompagnés de Sylvie Routier et Michèle Segay.

Le 14 octobre : Grillade des châtaignes.

Daniel a grillé les châtaignes pour le plaisir des résidents qui les ont dégustées avec un verre de cidre.

Le 19 novembre, l'association a organisé son opération « blanquette de veau et far ». Les bénévoles ont préparé 400 repas à emporter.



Le bénéfice permettra les achats annuels pour les diverses activités et financer de nouvelles séances de médiation animale.

Un très bel événement à la Résidence



Le 28 novembre, Henri Berthelot a fêté ses 100 ans, entouré de son fils Pascal, de la famille, d'amis, de la municipalité, du personnel et des bénévoles.

Il a été comblé : bouquet de fleurs, livre : « La Bretagne, il y a 100 ans » et un diplôme de centenaire. Toute la journée, il a été entouré de tendresse et de prévenances. Chansons et danses ont rempli cet après-midi de fête !!

Les Ateliers Loisirs et Créations

L'association a repris ses activités après le forum des associations :

L'atelier COUTURE dont la référente est Jeannine Rault, compte 31 inscrites pour cette année. Les séances de couture, tricot, crochet ou broderie ont lieu le mardi après-midi à partir de 14 heures au foyer club. Deux animatrices bénévoles Anne et Pascale aident les personnes qui en ont besoin.

Dans le cadre d'octobre rose, des membres de l'atelier ont confectionné des coussins d'aise en forme de cœur pour les femmes opérées du cancer du sein. 27 coussins ont été offerts à la ligue des Côtes d'Armor pour l'hôpital Yves le Foll et 23 à la ligue du Morbihan pour l'hôpital Kério.

L'atelier TAROT dont les deux référents sont Michèle ROBLOT et Dominique Riant compte 21 adhérents qui se retrouvent tous les mercredis de 14h à 18h et le jeudi de 20h à 24h.

L'atelier a participé au Pléméton le 3 décembre à la salle des

associations et a organisé une nuit du tarot le 8 décembre. Une autre nuit du tarot est prévue en mai ou juin 2023.

L'atelier SOPHROLOGIE dont les référents sont Madeleine Simon et Dominique LE FLOCH compte 10 inscrits. Les séances ont lieu dans la salle des associations le mercredi de 19h à 20h guidées par Madame CORIER Alexandra, professeure de sophrologie.

L'atelier de RELOOKING dont la référente est Marie-Thérèse JASLET compte 5 inscrits. Les séances ont lieu un vendredi de 14 h à 17 h au foyer club une fois par mois. Sandrine aide les adhérents à redonner une nouvelle vie à des petits meubles, des petits objets en bois ou même en tissu. Les dates sont données par trimestre en fonction de la disponibilité de la salle.

Lors de l'Assemblée Générale le 21 octobre 2022, Jeannine RAULT a démissionné de la présidence de l'association qu'elle gérait depuis 2009. Les adhérents présents l'ont saluée et récompensée pour ses bons et loyaux services. Le Bureau a élu Pascale LABAS pour la remplacer.

Outil en Main

Après une longue interruption, L'Outil en Main va reprendre ses activités en janvier 2023 dans de nouveaux locaux :

- dans l'ancien bâtiment administratif du collège Louis Guilloux au 24 rue de Bodiffé : cuisine - couture - coiffure - art floral - aquarelle - et l'électricité.

- dans l'ancienne école St-Joseph - 11 rue de la Bande : la mécanique - la menuiserie - la sculpture - la ferronnerie et le jardinage.

Notre association accueille les enfants de 9 à 15 ans tous les mercredis après-midi de 14 à 16 heures (sauf pendant les vacances scolaires), en les initiant aux travaux manuels.

L'adhésion est de 90 € pour la période de janvier à juin,

participation qui peut être prise en charge en partie par les bons de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour fonctionner, il nous faut au minimum 10 inscriptions. Des inscriptions avaient été enregistrées lors du forum des associations, il est nécessaire de les confirmer, et nous invitons tous les parents qui souhaitent proposer à leur enfant une activité enrichissante, à venir nous rencontrer et à prendre contact avec les secrétaires :

Nicole LE CAM 06 86 99 04 24 ou Jeannine RAULT 06 67 09 53 00.

Des adultes ayant du temps libre et ayant des connaissances dans les métiers manuels seraient également les bienvenus pour étoffer notre association.

Chorale Vocalizon

L'association VOCALIZON ne ménage pas ses efforts.

En effet, le 5 novembre elle a cuisiné et distribué 420 parts de couscous préparées par les choristes. Merci à celles et ceux qui ont achetés des cartes.

Un concert a été donné conjointement avec l'ensemble vocal de BREHAN (56) à l'église de LA FERRIERE le dimanche 27 novembre ; ceci à l'invitation de l'association.

Un autre concert de Noël a eu lieu le dimanche 18 décembre à l'église de BROONS sur invitation du CHŒUR D'ARABESQUE.

Pour 2023, une date à retenir :



VENDREDI 10 FEVRIER : LOTO animé par GENEVIEVE

L'association communiquera ultérieurement par voies de presse les dates des prochains concerts.

La Présidente Laurence BIDEAU

La Truite du Ridor

PLEMET

Côtes-du-Nord
PLÉMET - Rue de St-Léon

La Truite Du Ridor

Rencontres Gallo

Samedi 4 Février, salle des fêtes

16 h **Fest-Deiz & Fest-Noz**
Duo Esthervé, Lè Tamalou, Les Chantous d'LOUDIA, Land Segal Trad
(Scène ouverte)
Restauration sur place galettes saucisses Entrée 5 €

Dimanche 5 Février, salle des fêtes

14 h 46^{ème} concours de chantous, contous, sonnous (solo et duo).
Composous, groupes scolaires (sélection pour le Kan ar Bobl)
Remise des truites, et des coupes Entrée 5 €

Renseignements, réservations et inscriptions :
Tél. 02 96 25 68 05 - 02 96 25 63 14
Courriel : latruiteduridor@gmail.com / Facebook : La Truite du Ridor

Concert Jazz

Pour ce 5^{ème} concert : HOMMAGE À ARETHA FRANKLIN

Soul Sérénade, c'est 6 musiciens venant du Swing New Orleans et du Jazz et une chanteuse, Émilie HEDOU qui vient du Gospel et de la Soul Music des années 60.

Émilie sur scène, c'est une vraie bouffée d'oxygène, un vrai « bouchon de champagne » : une voix puissante et expressive, dotée d'une large tessiture. Habitée par le rythme, elle a beaucoup de présence et de charisme sur scène.

Un style tout public, à voir à tout prix : samedi 25 mars 2023, 20h30, salle des Fêtes de PLÉMET - Tarif 17€ - Réservations au 06.60.88.89.06 - assoswing22@gmail.com

Swing 22 ansée

Soul Serenade

Hommage à **Aretha Franklin**

samedi **25 Mars 2023**

20h30 Salle des Fêtes de Plémet (22)
Bar et espace danseurs

Réservations : 06 60 88 89 06 - assoswing22@gmail.com
Billetterie : Marie, Boulangères et Bar des Cyclas de Plémet - Coût : 17€

L'Espoir Plémétais

La 3^{ème} édition de l'Espoir Plémétais a été une belle réussite. La somme de 9 305 € a ainsi pu être remise à la Ligue contre le Cancer de Tréguieux. L'association remercie la grande générosité des donateurs, les participants aux marches, tous les partenaires qui chacun à leur manière soutiennent notre action ainsi que tous les bénévoles qui ont permis que cette action se réalise et soit une réussite. Rendez-vous est donné pour la 4^{ème} édition l'an prochain. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la manifestation aura lieu le Samedi 7 Octobre 2023. Un grand merci à tous.



La Ferrière Activ'

Sept concurrents ont fait découvrir des saveurs originales à la deuxième édition de la Fête de la soupe, organisée par La Ferrière Activ', dimanche 11 décembre. Une dégustation bienvenue en cette journée glaciale où les visiteurs ont eu l'embarras du choix pour désigner la meilleure soupe. Guénaël Chauvel a remporté le premier prix avec une soupe aux champignons, l'association les Amis de Bodiffé, le deuxième prix avec une soupe aux choux et le troisième prix a été gagné par Célestine et Didier Le Douget avec une soupe aux potirons et épices. La journée s'est passée en toute convivialité, les sept participants ont été récompensés de leur bonne soupe. La ferrière Activ' annonce le prochain rendez-vous le dimanche 26 mars pour le Troc aux plantes accompagné d'une randonnée dans la matinée.



Les Amis de Karlsruhe



Novembre, mois du film documentaire. Comme chaque année nous participons avec enthousiasme à cet événement en partenariat avec la municipalité et l'ODCM. Le 10 novembre nous avons projeté le film «Trait d'union» Salle de La Hersonnière aux collégiens, classes de 4^{ème} et 3^{ème} des Collèges Louis Guilloux et Notre Dame de La Clarté. Quelques résidents de l'Ehpad avaient fait le déplacement. A savoir que cette diffusion est ouverte au public. L'Association est ouverte à tous. Si vous avez quelques connaissances de la langue allemande avec une envie de tisser des liens et connaître Karlsruhe, venez nous rejoindre. En 2023 nous irons en Allemagne au mois de mai. **Contact : Clémence Jouan, Présidente au 06 32 58 89 58.**

Comité de Saint-Jacques

Exposition temporaire du bas-relief Saint Hubert de la chapelle Saint Jacques au service des archives du département des Côtes d'Armor à Saint Brieuc du 19 janvier au 26 mai, exposition sur le thème «histoire des forêts des Côtes d'Armor». Pour la préparation de l'exposition, le bas-relief a été remis au département le 24 octobre.

Sur site internet <https://archives.cotesdarmor.fr/expositions-temporaires>, une rapide présentation de l'exposition.



BIBLIOTHEQUE PLEMET

PROGRAMME
2022

JANVIER

Horaire aménagé du 3 au 12 janvier inclus

Mardi 2 10h – 12h
Mercredi 3 10h-12h et 14h-16h
Jeudi 4 Fermé
Vendredi 5 10h-12h

Mardi 10 10h-12h et 16h-18h
Mercredi 11 10h-12h et 14h-16h
Jeudi 12 Fermé

PAS DE CAFÉ LECTURE EN JANVIER

Mercredi 18 10H30 - 11H15 **BÉBÉS LECTEURS**
 0-3 ans - accompagné d'un adulte
 Thème "Les grands animaux"

Jeudi 19 16H30 - 20H00

Nuits de la lecture
19-22 janvier

Attention accueil de classe / centre aéré

Mardi 17 de 10h à 12h
Vendredi 20 de 11h à 16h
Vendredi 27 de 14h à 16h

PLEMET NUIT DE LA LECTURE

JEUDI 19 JANVIER

La tenue pyjama et le doudou sont acceptés et même vivement recommandés!

16h30 - 20h Fresque de petits monstres qui sortent la nuit !

Amuse-toi à partir d'une empreinte de pouce ou de ta main à dessiner un petit ou un grand monstre.

Lectures-frissons 5-8 ans

Viens découvrir des histoires de loups, d'ogres, de sorcières, de pirates ou de monstres !
 17h00-17h50 Enfants de l'accueil périscolaire
 18h00-20h Tout public 1/2h par atelier

Une histoire de monstres ! A partir de 5-6 ans – 4 participants max.

Découvre l'album "Peur du noir, moi ?" de Magali Le Huche aux éditions Albin Michel jeunesse, une histoire destinée à dédramatiser les angoisses de la nuit. Clara se réveille en pleine nuit, elle a très soif mais pour aller dans la cuisine, elle doit braver l'obscurité et les monstres qui guettent. Grâce à votre tablette venez allumer la lumière, chasser et caresser des monstres...
 17h30-19h30 Durée 1/2h par atelier

« Une souris ? ...même pas peur ! »
Atelier d'écriture de 10 à 77 ans et +

Venez, vous amuser à déjouer vos peurs avec les mots. Pas besoin d'être un génie de l'orthographe, juste de libérer son imaginaire. Vous seront proposés de courts jeux d'écriture : abécédaire, acrostiches, histoire en éventail, poème à réinventer, etc. Ceux qui le souhaitent pourront illustrer leur texte. Venez avec vos idées et remarques.
 18h à 20h
 Animé par Myriam Baroni

Les ateliers ont un nombre de place limité.
 Réservation recommandée..



Calendrier des fêtes (sous réserve de modifications)

JANVIER		
Vendredi 6	Vœux à la Population	Salle des Fêtes - Plémet
Dimanche 8	Vœux à la Population	Salle des Fêtes - La Ferrière
Vendredi 27	Concours de Belote - Club des Aînés	Salle des Fêtes - Plémet
FÉVRIER		
Samedi 4 et dimanche 5	Concours - Truite du Ridor	Salle des Fêtes - Plémet
Vendredi 10	Loto - Chorale Vocalizon	Salle des Fêtes - Plémet
Samedi 18	Concours de palet - Palet Club	Halle des Sports
Vendredi 24	Concours de belote - Club des Aînés de La Ferrière	Salle des Fêtes - La Ferrière
Samedi 25 et dimanche 26	Théâtre - Familles Rurales	Salle des Fêtes - La Ferrière
Samedi 25	Concours de palet - Palet Club	Halle des Sports
MARS		
Vendredi 3 et samedi 4	Théâtre - Familles Rurales	Salle des Fêtes - La Ferrière
Samedi 4	Repas - Société de Chasse	Salle des Fêtes - Plémet
Samedi 4 et dimanche 5	Séminaire Club Canin	La Hersonnière
Vendredi 10	Théâtre - Familles Rurales	Salle des Fêtes - La Ferrière
Samedi 11	Tournoi FIFA - AS Foot La Ferrière	Salle des Fêtes - La Ferrière
Vendredi 24	Concours de boules - club des Aînés	Boulodrome du Minerai
Samedi 25	Concert Jazz - Swing 22	Salle des Fêtes - Plémet
Dimanche 26	Troc au plantes et randonnée - La Ferrière Activ'	Salle des Fêtes - La Ferrière

Sudoku

1				6	8	4	3
	5		3		9		
9				8	7		
	4	8		7	5	9	2
	1					8	
3	5	2	8			6	1
		4	6				8
		3		5		2	
2	6	1	9				5

A vos casseroles : Gâteau de crêpes au chocolat



INGRÉDIENTS :

Pour les crêpes :

- 200 g de farine
- 30 g de sucre
- 50 cl de lait
- 1 pincée de sel
- 2 oeufs + 2 jaunes
- 50 g de beurre fondu + un peu pour la cuisson

Pour la ganache :

- 40 cl de crème liquide
- 400 g de chocolat noir haché grossièrement + un peu râpé
- 1 gousse de vanille fendue et grattée (facultatif)

Pour la chantilly :

- 25 cl de crème fleurette
- 20 g de sucre

PRÉPARATION

1. Préparez la ganache. Portez à ébullition la crème et versez sur le chocolat haché. Au bout de 2 mn remuez délicatement au fouet. Si vous le souhaitez, ajoutez les graines d'une gousse de vanille. La ganache doit être lisse et brillante. Réservez à température ambiante.
2. Préparez les crêpes en mélangeant la farine, le sucre et le sel.
3. Faites un puits et ajoutez les œufs et les jaunes.
4. Mélangez au fouet, puis délayez avec le lait petit à petit. La pâte doit être lisse et fluide. Finissez par le beurre fondu. Laissez reposer la pâte 1 h à température ambiante.
5. Réalisez 12 crêpes épaisses dans une poêle légèrement beurrée.
6. Remuez la ganache, elle doit avoir une consistance de pâte à tartiner molle. Si elle a trop durci, réchauffez-la quelques secondes au micro-ondes.
7. Étalez selon la taille de vos crêpes 2-3 c. à soupe de ganache sur une première crêpe. Recouvrez d'une autre crêpe et montez comme un mille-feuille jusqu'à épuisement des ingrédients. Au moment de servir, fouettez la crème fleurette et le sucre en chantilly. Décorez le dessus du gâteau avec et parsemez de chocolat râpé.

Dictons

Les fleurs de janvier ne vont dans le panier.

En février, si au soleil ton chat tend sa peau, en mars, il l'exposera au fourneau.

Si mars commence en courroux, il finira tout doux.

Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501-1800)

Par Jean MARTIN

... Par la transformation de son cadre

Avec la région de Loudéac, on se trouve approximativement au centre géométrique de la Bretagne. L'originalité de cette zone tient à sa forme qui peut être comparée à celle d'un vaste amphithéâtre orienté au Sud, et dont la scène serait le plateau de Rohan¹. Deux niveaux d'érosion adossés à l'arc du Méné s'étagent en gradins : le premier entre 160 et 200 mètres, le second autour de 130 mètres. Le relief breton date, dans sa forme actuelle, des mouvements tectoniques tertiaires qui ont affecté le vieux socle déjà arasé à la période précédente. Bien que la zone centrale de la province n'ait alors connu que des mouvements de faible amplitude, ceux-ci ont été suffisants pour faire rejouer d'anciens accidents hercyniens provoquant une reprise générale de l'érosion qui s'est traduite par un encaissement vigoureux des rivières locales et l'existence de larges vallées sans commune mesure avec le débit des cours d'eau qui les traversent. Afin de mieux comprendre le cloisonnement Est-Ouest ou au contraire l'ouverture vers le Sud qui pouvaient exister autrefois, il suffit de se placer à certains points stratégiques. Pour un observateur qui emprunte la vieille route impériale de Trémoré à Saint-Caradec, à tout moment l'œil se cherche un passage parmi les collines et les mamelons. Au contraire, si l'on se place à La Belle-Joie (Loudéac) ou à L'Enseigne (Plémet), rien n'arrête le regard vers Hémonstoir ou La Ferrière. On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi Le Meu, L'Hivet, Le Ninian, le Lié grossissent des rivières qui se déversent dans l'Atlantique.

Majoritairement le socle de la région étudiée est constitué par diverses variétés de schistes d'origine primaire. Leur décomposition a donné naissance à des sols argileux peu profonds et à la texture allant du brun clair au brun jaune. Ce sont ces différences de teinte qui ont longtemps servi de guide aux agriculteurs pour déterminer l'aptitude d'un sol à être mis en valeur. L'absence d'amendements calciques favorisait leur acidité et prédisposait à leurs transformations en landes, situation facilement observable sur les anciens cadastres. Bien que le terme de lande ait été d'usage courant autrefois, il englobait plusieurs types de végétation qui différaient par leur composition et leur stabilité, depuis la lande à bruyère jusqu'aux landes à ajonc et aux fourrés pré-forestiers.

Si l'on souhaite limiter la présentation du centre-Bretagne à ses paysages anciens, on pourra commencer par évoquer les forêts qui continuent de la cerner, La Nouée au Sud, Branguily à l'Ouest, Loudéac au Nord et enfin, La Hardouinais à l'Est². Il ne s'agit nullement de ressusciter le mythe d'une vieille sylve centrale³, mais de voir comment les hommes ont utilisé voire modifié l'espace dont ils disposaient.

Le « règlement des eaux bois et forêts de la maison de Rohan » daté de 1613 et déjà publié par H. du Halgouët⁴, concernait aussi bien la forêt de La Nouée que celle de Loudéac⁵. Au début du XVII^e siècle, le premier massif avait été divisé en six cantons et le second en neuf, espaces que des officiers seigneuriaux se chargeaient de surveiller. Les abus qu'ils devaient réprimer semblent avoir été de plusieurs ordres. Parmi les plus fréquents, l'abattage nocturne d'arbres de haute futaie semble être devenu sinon pratique courante, du moins fréquente, tout comme le prélèvement de bois mort et de houx destinés à clore les terres. Les charbonniers qui exerçaient leur activité au milieu des bois, étaient accusés de provoquer des incendies aux conséquences souvent catastrophiques. Enfin, ce règlement s'adressait aux mineurs de fer et aux carriers dont les

excavations ne tenaient aucun compte de la végétation, puisqu'ils œuvraient aussi bien sur les landes qu'au milieu des massifs forestiers. Comment cette nouvelle législation a-t-elle été appliquée ? En l'absence de rapports précis et datés pour le XVII^e siècle, il est bien difficile de formuler un avis ; toutefois les registres des gardes forestiers ayant été conservés pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, ils permettent d'apporter une réponse partielle⁶. Ainsi, en 1750, vingt-deux procès-verbaux ont été rédigés pour des zones proches de La Prénessaye. Douze d'entre eux ont été établis pour vols de « *faix de bois* », tandis que neuf autres évoquent le « *vagabondage d'animaux* » domestiques dans la forêt et que le dernier signale l'arrestation d'une charrette remplie de « *lande coupée* » destinée à chauffer un four à pain. La capture des contrevenants ou de l'objet de leur délit semble avoir été malaisée, comme le prouve cette mésaventure survenue au garde bu Breil-Querrien (La Prénessaye), le 22 avril 1750. Après avoir découvert la présence de bergers qui gardaient leurs troupeaux dans la forêt de Loudéac, au quartier de Dégout, il a tenté de se saisir des animaux. Mal lui en a pris, car les cris des enfants ont ameuté les villageois et, devant les menaces proférées à son égard par les rebelles, l'officier a dû fuir.

Les renseignements qui concernent la forêt de La Hardouinais proviennent d'un prisage daté de 1660⁷. Cette forêt qui s'étendait sur les paroisses de Saint-Launeuc et de Merdrignac, était divisée en six quartiers, et sa superficie s'élevait à 2 500 ha. Bien que des gardes prétendaient y assurer la police, la lecture du document fournit l'impression d'un massif forestier mal entretenu, où les arbres de haute futaie étaient rares et ceux de moyenne grosseur quasi absents. Pour expliquer une telle situation qui semblait relever d'un pillage systématique, les commissaires ont interrogé « *quelques gens de bien* » vivant à la lisière de cette forêt. Ils ont ainsi appris que de nombreux arbres continuaient à être abattus illégalement, qu'ils étaient sciés puis transportés, aussi bien de nuit que de jour, par les habitants des paroisses voisines. Voilà au moins une affirmation qui avait le mérite de reporter sur d'autres la responsabilité ! Le même phénomène d'usurpation peut être observé à propos des landes qui avoisinaient cette forêt. Les priseurs ont en effet relevé que cent soixante-quinze « *pièces de terre* » couvraient une superficie totale de près de cent quarante hectares, « *avaient été closes de fossés... sans le congé et permission du seigneur... sans contrat de féage, ni lui avoir rendu adveu, ni payé aucune rente* ». Environ un tiers de cet espace avait été mis en culture, le reste demeurant des landes closes. Parmi les éléments susceptibles de fournir une certaine ancienneté de ces afféagements, on relève quelques « *clos* » plantés de pommiers, ainsi que la mention de dix maisons dont l'une était même signalée en ruine.

Bien que les tableaux communaux d'information rurale rédigés au début du XIX^e siècle ne transcrivent qu'une longue évolution, ils permettent cependant d'appréhender l'utilisation de l'espace dans le centre-Bretagne⁸. Il ressort de ces statistiques une grande diversité dans l'utilisation du sol, puisque les labours n'occupaient que de 36 à 39% de l'espace rural dans les cantons de la Chèze et de Merdrignac, mais atteignaient 60% dans celui d'Uzel. Encore convient-il de dire que ces pourcentages représentaient les terres susceptibles d'être cultivées et non celles qui l'étaient réellement, puisque les pratiques agricoles d'alors utilisaient un système de rotation duodécennale impliquant des jachères de trois à neuf ans.

(... suite dans notre prochaine édition)

1- Sur les aspects géographique et pédologique de la région, GAUTIER (M.), La Bretagne centrale, La Roche-sur-Yon, 1947. LE LANNOU (M.) Géographie de la Bretagne, Rennes 1950, T. 1. MEYNIER (A.) La Bretagne, 1976. Notice d'accompagnement de la carte des sols du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1988.

2- SEE (H.), « Les forêts et la question du déboisement en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime », Annales de Bretagne, T. 36, 1924-1925, pp.1-30.

3- COUFFON (R.) « Toponymie bretonne : la forêt centrale. Les Plous », Mém. Soc. Hist. et Archéo. de Bretagne, T. 26, 1946, p. 19-39.

4- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 2693. HALGOUËT (H. du) « Règlement des eaux, bois et forêts de la maison de Rohan », Association bretonne, T. 43, 1932, p. 153-180.

5- GAUTIER (M.), « La forêt de Loudéac et ses abords depuis le milieu du XVIII^e siècle », Annales de Bretagne, T. 45, 1938, p. 72-88.

6- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, B1246.

7- Ibid., E 1823.

8- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, 6 M 865, 866.

Naissances

PLÉMET

- 26 septembre 2022 - David BELEAV
- 6 octobre 2022 - Diégo KRÉMER
- 18 octobre 2022 - Olivia LE MOUËL
- 25 octobre 2022 - Baptiste PASCO



Mariages

- 1^{er} octobre 2022 - Marion LÉO et Mathis CORBEL
- 4 novembre 2022 - Sabrina ZIAR et Philippe GAROND



Décès

- 21 septembre 2022 - Marguerite BODIN veuve DARRAS
- 6 octobre 2022 - Michelle SOULABAILLE épouse COUPOIS
- 23 octobre 2022 - Julien BODENNEC
- 25 octobre 2022 - Jacques GUITTIER
- 26 octobre 2022 - Michel SEJET
- 31 octobre 2022 - Yvonne RADENAC veuve PRESSE
- 6 novembre 2022 - Séléna MOCANASU
- 22 novembre 2022 - Victorine LOUESDON veuve GANNE
- 28 novembre 2022 - Thierry MARMIGNON
- 6 décembre 2022 - Thérèse GUILLEMOT veuve JOSSÉ
- 7 décembre 2022 - Serge MONDIN



Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10
accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Assistante sociale

Renseignements et contact au 02 96 28 11 01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet www.plemet.fr

Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

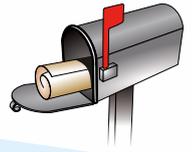
Loudéac Communauté Centre Bretagne
4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50
Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique • Carte Nationale d'Identité
 - Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
 - CAF • CPAM • CICAS • UFC Que choisir : 02 96 78 12 76
 - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
 - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17
- Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour
22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 48 37.

Mémento - Permanences



Permanences des élus

M^{me} le Maire : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02.96.25.61.10

Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 7 janvier : Didier PIGNARD
- Samedi 14 janvier : Romain BOUTRON
- Samedi 21 janvier : Chantal NÉVO
- Samedi 28 janvier : Patrick RAULT
- Samedi 4 février : Elisabeth POINEUF
- Samedi 11 février : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 18 février : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 25 février : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 4 mars : Delphine BEUREL
- Samedi 11 mars : Didier PIGNARD
- Samedi 18 mars : Romain BOUTRON
- Samedi 25 mars : Chantal NÉVO
- Samedi 1^{er} avril : Patrick RAULT
- Samedi 8 avril : Elisabeth POINEUF

Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06

- Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

- Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous apporter une aide financièrement sous condition par certaines caisses de retraite, mutuelles ou avec l'Association Personnalisée d'Autonomie (APA).

Contact : 02 96 66 21 06.

Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les déchetteries

Loudéac : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45 - 06 73 41 94 96

La Chèze : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45 - 06 73 41 94 96.

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22